



Aix en Provence

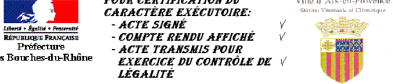
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.335**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-28876- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CASINO MUNICIPAL - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE  
L'AUTORISATION DES JEUX**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Etudes  
Juridiques & du Contentieux

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

PP/ELT

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO

**Nomenclature** : 1.2 Délégation de service public

**Politique Publique** : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

**OBJET** : CASINO MUNICIPAL - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE  
L'AUTORISATION DES JEUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La société du Casino Municipal d'Aix Thermal est autorisée à pratiquer les jeux de hasard suivants :

**Jeux de contrepartie**

Boule : 3 tables, minimum de mise : 0,50 €

Roulette française : 3 tables, minimum de mise : 1 €

Roulette anglaise : 8 tables, minimum de mise : 1 €

Black Jack : 6 tables, minimum de mise : 1 €

Bataille : 4 tables, minimum de mise : 1 €

**Jeux de cercles :**

Texas Hold'em poker : 10 tables, minimum de mise : 1 €

soit 34 tables (jeux de tables)

**Jeux électroniques :**

Roulette anglaise électronique : 1 table de 16 postes, minimum de mise : 0,10 €

**Machines à sous** : 500 appareils sont autorisés dont 322 installés

S'agissant des machines à sous, et pour mémoire, la convention d'exploitation du 15 Juillet 1998, d'une durée de 18 ans à compter du 1er Novembre 1998 prévoyait un parc de 400 machines à sous.

Il convient de signaler, à cet égard, que l'article 8 de l'arrêté interministériel du 14 Mai 2007 modifié, relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, définit unilatéralement et **automatiquement**, par application d'un ratio par table de jeux, le nombre de machines à sous. L'arrêté d'autorisation du 13 mai 2013 a confirmé une autorisation portant sur 500 appareils.

L'autorisation ministérielle de pratiquer les jeux de hasard expire le 31 Octobre 2013. Aussi, la SCMAT vient de déposer en sous-préfecture un dossier de renouvellement et d'extension de l'autorisation des jeux pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1er Novembre 2013 au 31 Octobre 2016, date d'expiration de la convention d'exploitation du casino, prévoyant l'offre de jeux suivants :

**Jeux de contrepartie :**

Boule : 3 tables, minimum de mise : 0,50 €

Roulette française : 3 tables, minimum de mise : 1 €

Roulette anglaise : 8 tables, minimum de mise : 1 €

Black Jack : 6 tables, minimum de mise : 1 €

Stud poker de Casino : 4 tables, minimum de mise : 1 €

Bataille : 4 tables, minimum de mise : 1 €

**Jeux de cercles :**

Texas Hold'Em poker : 10 tables, minimum de mise : 1 €

Omaha poker 4 high : 4 tables, minimum de mise : 1 €

soit 42 tables (jeux de tables)

**Jeux électroniques :**

Roulette anglaise électronique : 1 table de 16 postes, minimum de mise : 0,10 €

**Machines à sous** : 500 appareils autorisés

Conformément à la réglementation en vigueur, vous voudrez bien, mes Chers Collègues :

- **EMETTRE** un avis favorable de principe sur cette demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation des jeux.

**2013.335 - CASINO MUNICIPAL - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET  
D'EXTENSION DE L'AUTORISATION DES JEUX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 2</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**